



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine

Question écrite n° 13942

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le fait que selon certaines informations, l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC) aurait ete l'objet de nombreuses critiques quant a la regularite de sa gestion et a l'utilisation des fonds. Ces critiques emaneraient notamment d'enquetes administratives officielles. Un rapport demande par le Gouvernement au gouverneur honoraire du Credit foncier aurait notamment estime que la gestion des associations contre le cancer etait passible de reserves. Compte tenu du statut de l'ARC, compte tenu egalement de l'appui dont elle beneficie de la part du ministere de la sante, il est certain que ce ministere dispose de l'etat des comptes de l'association. Il souhaiterait donc qu'il lui indique pour 1986, et si possible pour 1987, quels ont ete : 1o le montant des dons recus ; 2o le montant des subventions publiques recues ; 3o la repartition de ces dons et subventions entre les credits affectes reellement a la recherche, les depenses de fonctionnement de l'association, les depenses publicitaires engagees par l'association a son propre profit.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale informe l'honorable parlementaire que les recettes de l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC) proviennent de cotisations et de dons des adherents, de legs, des abonnements a la revue Fondamental, de produits financiers. Le ministere de la sante, pas plus que d'autres ministeres, ne finance cette association dont le compte de resultats pour 1988 fait apparaitre des recettes pour un montant de 412 millions. Les comptes communiquees par le ministere de l'interieur ne permettent pas de connaitre la repartition des credits affectes soit a la recherche, soit a des depenses de fonctionnement de l'association ou a des fins publicitaires.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13942

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2524